

# FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

## Document d'entrée en relation

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Le conseil en Gestion de Patrimoine est régi par différents textes et répond à différentes obligations légales selon les activités exercées.

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant ainsi que vos proches. Les données collectées vous concernant ainsi que vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et aux directives RGPD, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et d'un droit de rectification ainsi que d'un droit d'opposition à leur enregistrement et leur diffusion. Vous pouvez exercer ces droits par courriel, accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité portant votre signature, à l'adresse suivante : [contact@alpes-patrimoine.com](mailto:contact@alpes-patrimoine.com).

## L'ENTREPRISE

Alpes Patrimoine Conseil - Sarl, capital 5 000 €, 905 188 199, RCS de Grenoble, 6622Z - Siège social : 3, rue des Pins 38100 Grenoble

## LES STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLES

Alpes Patrimoine Conseil est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance - ORIAS sous le n°21010111 au titre de l'activité réglementée d'Intermédiaire en Assurance (IAS), en qualité de courtier type B au sens de l'article L520-1 du Code des Assurances et dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant cette activité.

## LES COUVERTURES ET GARANTIES

Ces couvertures sont conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances et sont souscrites auprès d' AIG Europe S.A - Police ORIA Finance & Patrimoine n° 2.401.395 / - OC10000851, pour un montant de 3 000 000 € par période d'assurance sans limite par sinistre

## LES PARTENAIRES, COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Alpes Patrimoine Conseil n'a aucun lien capitalistique avec les acteurs des marchés financiers ou de promotion immobilière, lui conférant ainsi un statut de société de Conseil en Gestion de Patrimoine. La liste non exhaustive de nos partenaires et fournisseurs est indiquée ci-dessous et nous tenons à disposition sur simple demande tous nos accords (cette liste peut être enrichie à tout moment de nouveaux partenaires) :

Nature	Nom	Accord	Mode de rémunération
Assurance vie / Banque	Ageas, Apicil Life, AXA Théma, Cardif, Generali, HSBC, Primonial, MMA, Nortia, Swiss Life, UAF Life Patrimoine	Courtier, Partenaire	Commission
Assurances	Afi Esca, Alptis, April, Entoria, Generali Vie, Metlife, Unim	Courtier, Partenaire	Commission
Conseil	Fidroit	Partenariat	Commission / Honoraire

## LE MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Alpes Patrimoine Conseil peut percevoir

- Facturation d'honoraires : notamment pour notre activité de conseil, dont la détermination est détaillée dans la lettre de mission (tarif horaire ou forfait). A titre indicatif, le tarif horaire de base est de 250 € HT soit 300 € TTC.
- Commissionnement par la compagnie, le fournisseur ou le partenaire au titre de nos activités d'Intermédiaire en assurance (IAS).

Plus précisément, pour tout acte d'intermédiation en investissement financier, le conseiller est rémunéré par les frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80 % de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

## LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

**Modalités de saisine de l'entreprise** : Pour toute réclamation vous pouvez contacter :

- Par courrier** : Alpes Patrimoine Conseil, 3 rue des pins 38100 Grenoble / Par téléphone 04 76 41 81 53 / Par mail [contact@alpes-patrimoine.com](mailto:contact@alpes-patrimoine.com)
- Pour les autres activités d'assurance, contacter la Médiation de l'assurance** : La médiation de l'assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09 / <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

**Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :**

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai;
- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

NOM, PRENOM, DATE ET SIGNATURE